

Terrains à bâtir

L'arrêté validant le permis d'aménager sur la parcelle A 452 (autour du local des employés municipaux entre la rue de la Grange et rue des Écoles) est arrivé en mairie le 3 mai dernier permettant la mise en vente de 3 parcelles à bâtir lorsque le recours de deux mois sera purgé. Le prix de vente a été fixé à 24 € le m².

L'instruction du permis d'aménager de la deuxième parcelle rue des aires parcelles YD 21 pour deux tranches de 5 lots suit son cours pour un arrêté prévu fin d'année 2024 début 2025.

Baptême du terrain de pétanque

Les joueurs de pétanque qui se rassemblent tous les vendredi soir ont sollicité la mairie pour donner au terrain de boules le nom de Francis Laroche, ancien maire et fervent joueur, qui avait personnellement contribué à sa construction. La mairie ayant accepté, une plaque commémorative sera dévoilée le soir du 14 juillet avant le traditionnel repas.

Cérémonie du 8 mai

Sous un beau soleil ce mercredi 8 mai 2024, on a célébré comme chaque année l'anniversaire de la victoire de 1945. Malgré ce long pont, les habitants sont venus nombreux autour du monument aux Morts où, après la lecture du message du ministre des armées Sébastien Lecornu, M. le maire a déposé une gerbe au pied du monument. Ensuite, on a procédé à l'appel nominatif des soldats de la commune morts pour la France. Après avoir observé une minute de silence en hommage à toutes les victimes de la guerre, la cérémonie s'est achevée par une Marseillaise entonnée par tous les participants. Un pot de l'amitié a ensuite réuni tout le monde dans la salle des fêtes.



Le GNAU des Vals de Saintonge

La mise en place du **Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vise à offrir aux **particuliers et professionnels des Vals de Saintonge** une **simplification** de leurs **démarches administratives** ainsi qu'un **suivi en temps réel**. **Vals de Saintonge Communauté assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour notre commune. Ce guichet unique en ligne vous permet désormais de déposer votre dossier 7j/7, d'avoir une traçabilité de leurs données, offrant ainsi un gain de temps considérable.** Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme... l'ensemble des dossiers papiers peut maintenant être dématérialisé ! Il vous suffira juste de créer votre compte à partir de ce lien <https://www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge/#/> accessible depuis une page internet ou bien notre site internet, dès le 1er juillet 2024.



AGENDA

- 22 juin : fête de la Saint-Jean
- 30 juin : 1er tour des élections législatives
- 7 juillet : 2ème tour des élections législatives
- 14 juillet : repas du 14 juillet (coupon réponse joint) et baptême du terrain de boules
- 19 juillet : marché nocturne au Moulin à Café
- **19 au 26 juillet : fermeture mairie**
- 27 juillet : l'EHVS Fête ses 10 ans !
- 15 août : messe à l'église de Notre-Dame de l'Assomption
- **16 au 30 août : fermeture mairie - 16 août au 6 septembre : fermeture agence postale**
- 8 septembre : ouverture de la chasse
- 28 septembre : 17h00 concert de l'OSVS dans l'église Notre-Dame de l'Assomption



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

En début d'année le conseil a validé les comptes administratifs. Le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 135 494,86 € qui permet de couvrir le déficit d'investissement de 90 195 € et de renforcer notre fonds de roulement de 45 000 €.

Le compte financier unique du budget annexe des logements sociaux fait lui apparaître un résultat d'exploitation de 11 925 € et un excédent cumulé de 48 602,05 €.

Ces résultats nous permettent d'être sereins pour aborder le budget 2024 et pour réaliser les investissements prévus conformément au plan d'action communal présenté lors de la cérémonie des vœux du maire.

Le programme d'investissement se réalise dans le calendrier prévu et va nous permettre d'accueillir prochainement de nouveaux habitants dans la commune.

Pour le second trimestre nous allons ouvrir les dossiers de la programmation 2025 sur la rénovation de la salle des fêtes, le devenir de l'atelier municipal et l'aménagement des bâtiments communaux du centre bourg.

L'évolution de ces dossiers dépendra beaucoup de l'attribution ou non des subventions que nous avons demandées cette année qui s'élèvent à 140 000 €.

En effet, le faible niveau d'investissement et d'entretien de ces dernières années avait permis de conforter le fonds de roulement et de dégager un excédent cumulé qui nous a permis d'investir sur ces deux exercices 2023 et 2024. Nous constatons que si nous voulons assurer l'entretien de nos actifs immobilier et routier, nous obérons une grande partie de notre capacité d'autofinancement.

Pour continuer à pouvoir investir pour développer notre commune il y a deux solutions possibles : soit augmenter l'impôt qui est la principale source de revenus, soit augmenter les produits de services. Ne voulant pas augmenter la pression fiscale le conseil avait choisi déjà depuis de nombreuses années de développer ses ressources propres avec la location de logements et le projet éolien en partenariat avec WPD. Cette stratégie est maintenue au sein du conseil. L'énergie reste un des leviers disponibles pour créer des ressources sur notre territoire, nous allons définir en concertation avec la population, des zones d'accélération d'énergies renouvelables. Nous sommes concernés par l'énergie éolienne, le solaire photovoltaïque et agrivoltaïque et la méthanisation. Nous aurons l'occasion d'échanger prochainement sur le sujet.

Pour terminer je voudrais vous rappeler que dans notre commune rurale, la moisson et la récolte de la paille créent une activité importante sur la voirie. Je vous demanderai donc de veiller à vos stationnements pour faciliter la circulation dans les villages.

Certain que les conditions météorologiques ne peuvent que s'améliorer avec un beau soleil, du respect et de la bienveillance je vous propose de passer un bel été et de bonnes vacances.

Votre dévoué Jacques TROUVAT



LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-16h00

Contact

Tél : 05 46 24 62 74
E-mail : mairie.doeuil@wanadoo.fr
Site : www.doeuil-sur-le-mignon.fr
 Mairie de Dœuil-sur-le-Mignon

Adresse

11, rue du stade
17330 Dœuil-sur-le-Mignon

LE BUDGET 2024

Le budget prévisionnel 2024 se traduit par une hausse des charges de fonctionnement et une baisse des recettes de fonctionnement.

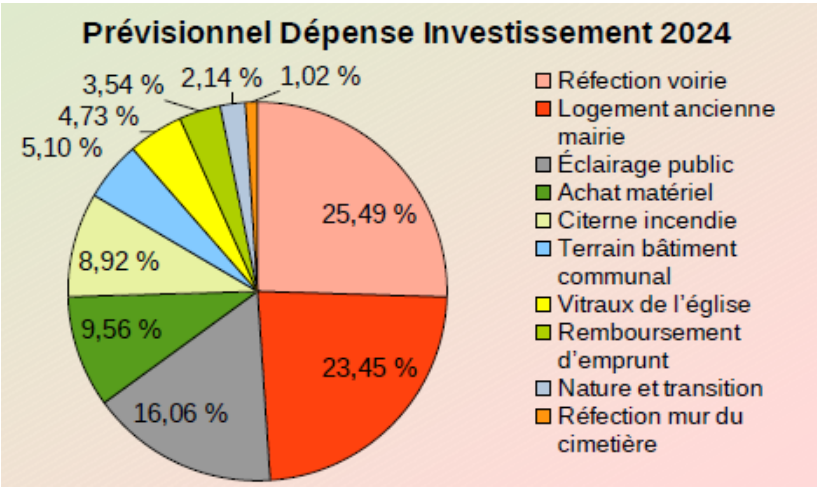
Les 3 postes en hausse sont :

- les fournitures pour intégrer la hausse de l'énergie,
- Les services extérieurs pour tenir compte des travaux réalisés en régie sur la voirie et les bâtiments,
- Les charges de personnels comprenant une modification du temps de travail pour le secrétariat, la prime du pouvoir d'achat et l'évolution du poste d'agent technique avec la fin du contrat aidé.

Malgré une baisse des recettes prévisionnelles de fonctionnement nous prévoyons un résultat d'exploitation à l'équilibre pour cet exercice.

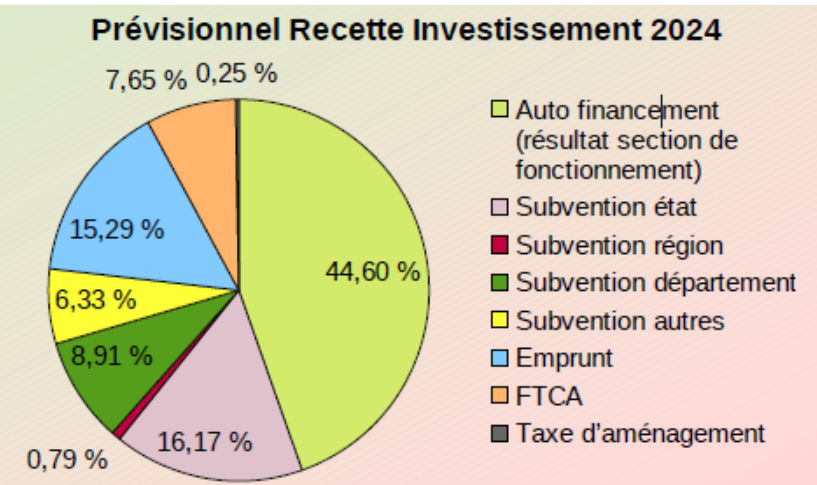
Prévisionnel dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunt	13 888,47 €
Éclairage public	63 000,00 €
Citerne incendie	35 000,00 €
Terrain bâtiment communal	20 000,00 €
Vitraux église	18 557,84 €
Réfection voirie	100 000,00 €
Logement ancienne mairie	92 000,00 €
Nature & Transition	8 400,00 €
Achat matériel	37 500,00 €
Réfection mur du cimetière	4 000,00 €
TOTAL	392 346,31 €



Prévisionnel recettes d'investissement

FCTVA	30 000,00 €
Subventions de l'État	63 454,68 €
Subventions de la région	3 092,64 €
Subventions du département	34 958,10 €
Subventions autres	24 846,18 €
Autofinancement (résultat section de fonctionnement)	174 994,62 €
Emprunt	60 000,00 €
Taxe d'aménagement	1 000,00 €
TOTAL	392 346,31 €



LA VIE MUNICIPALE

Travaux dans l'ancienne mairie

Bien qu'en apparence rien ne bouge à l'ancienne mairie, les travaux pour la création d'un logement ont bien commencé.

En début d'année, les employés communaux ont démonté les aménagements intérieurs au rez-de-chaussée, à l'étage et dans les toilettes. Ils ont également bouché la fosse étanche pour les WC après que Maxime BLUSSEAU est venu la vider bénévolement. Depuis le 15 mars, le plaquiste a posé ses rails, l'isolation et le placo. À ce jour l'étage est bien avancé avec les 3 chambres, la salle de bain, le palier et un dressing. Les portes sont également posées et les bandes de joints collées. Il reste donc la pièce de vie au rez-de-chaussée, le cellier, les menuiseries extérieures et les peintures à réaliser ainsi que l'assainissement avec la pose d'une microstation début juillet. Nous prévoyons une possibilité de location pour la fin de l'année.



De bonnes nouvelles pour les employés communaux !

La tondeuse attendue depuis l'an dernier est enfin arrivée pour remplacer la tondeuse autotractée KUBOTA datant de 2001. Ce matériel offre de nouvelles possibilités : mulching, ramassage de l'herbe et chargement dans la remorque. Sa capacité d'aspiration permet également de ramasser les feuilles. La mairie met en vente l'ancienne tondeuse (référence KUBOTA G1700). Si vous êtes intéressé, déposez une proposition de prix sous enveloppe cachetée à la mairie, le matériel est visible au local des employés municipaux. **Contactez Étienne au 06 62 31 90 65.** Ouverture des propositions le 2 septembre 2024.

Le parc des équipements s'est également enrichie d'une nouvelle débroussailleuse et d'un pulvérisateur muni d'une lance télescopique pour traiter les toitures et les façades.



Changement au sein du conseil municipal

Jean-Jacques Toutous notre 3^{ème} adjoint a présenté le 24 avril dernier sa lettre de démission de sa fonction d'adjoint au préfet en raison d'une divergence de vue avec le maire sur les priorités de certains projets validés par le conseil. Il reste cependant conseiller et sa démission d'adjoint sera effective le 22 juin. Le conseil a décidé de finir le mandat sans renouveler le poste de 3^{ème} adjoint.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

La campagne des composteurs : quel succès !

La loi antigaspi de 2020 avait rendu obligatoire pour tous le traitement des biodéchets à compter du 1er janvier 2024. La commune a pris les mesures nécessaires en mettant à disposition des habitants des composteurs gratuits fournis par Cyclad. Une vingtaine a déjà été écoulee, d'autres sont toujours disponibles à la mairie. Pour en obtenir un, adressez-vous au secrétariat. Lauriane se fera un plaisir de vous le donner au vu d'un justificatif de domicile.



Lutte contre les frelons asiatiques



La campagne de piégeage des frelons asiatiques, c'est-à-dire, la neutralisation des reines touche à sa fin. Pour autant, la lutte contre les frelons asiatiques doit se poursuivre afin d'éviter leur prolifération. Le maintien des pièges y contribue. La lutte continue avec le repérage et la destruction des nids. L'an dernier dans la commune 5 nids avaient été détruits. Continuons cet effort, restons vigilants.

Vers l'achèvement du projet Nature et Transition

Nous avons répondu en 2021 à l'appel à projet Nature et Transition de la région Nouvelle-Aquitaine avec un programme d'investissements de 50 000 € financé à 60 % par la région. La fondation Vinci-autoroutes est venue également soutenir ce projet avec une aide financière de 8 000 €. Cela nous avait permis initialement de réaliser le sentier de Mireille l'Abeille qui connaît un franc succès. Nous devons cette année achever notre programme avec la tour à hirondelles et à chauve-souris ainsi que la création de la deuxième mare pour respecter nos engagements envers nos partenaires qui nous ont déjà accompagnés financièrement.

Embellissement du village : les Martins-Bêcheurs entrent en scène !

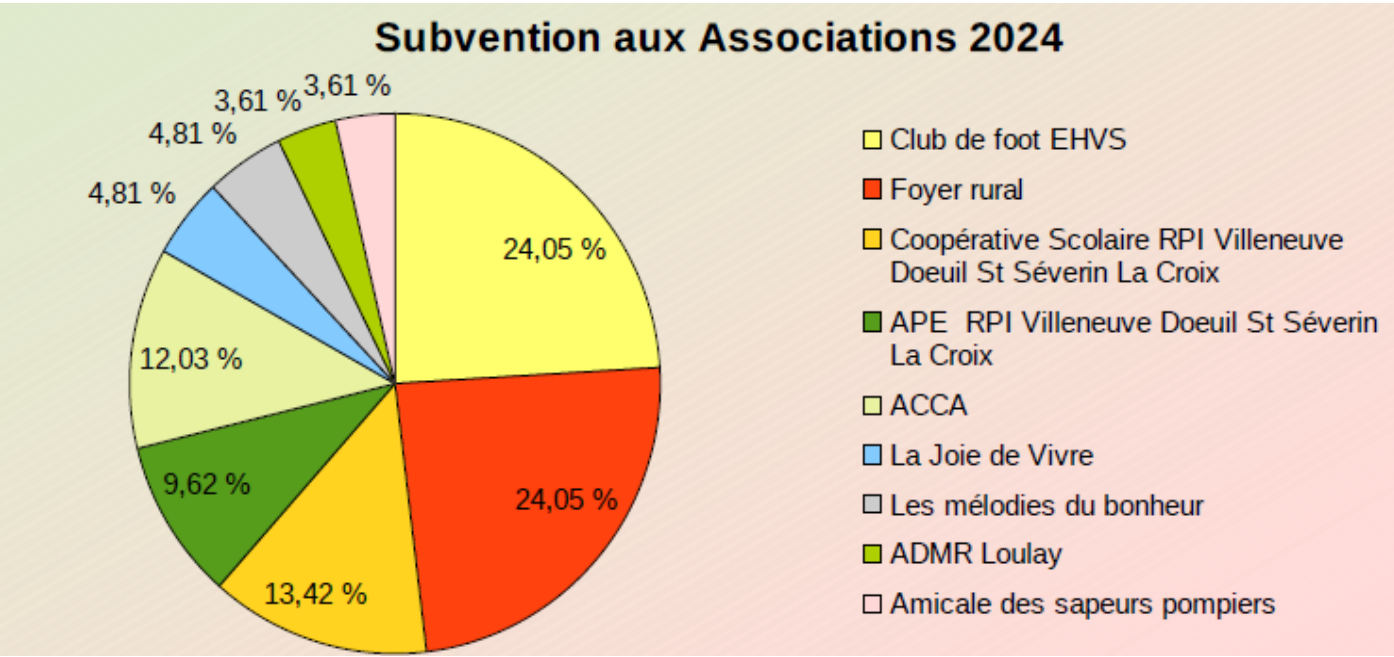
Dernière création au sein du Foyer rural, les Martins-Bêcheurs réunissent les amoureux du jardinage et de la nature. Leurs activités sont en grande partie conduites en accord avec la mairie et avec son soutien actif : pour l'embellissement du village d'une part, et la conduite du rucher communal d'autre part. Les Martins-Bêcheurs ont ainsi contribué au fleurissement de la commune avec la mise en place de belles jardinières fleuries aux entrées du bourg et des hameaux. Cette action se poursuit actuellement avec l'aménagement des ponnes. Quant au rucher communal il se porte bien sous la surveillance attentive de Marie Toutous assistée d'une petite équipe qu'elle forme à l'apiculture.



Subventions aux associations

Le conseil a décidé cette année de soutenir des associations dont le siège n'est pas dans la commune mais qui œuvrent à son profit. C'est le cas de l'ADMR qui assure 1 300 heures de services à la personne et les pompiers qui interviennent fréquemment dans la commune.

ACCA Doeul	500,00 €
APE RPI Villeneuve Doeul St Séverin La Croix	400,00 €
Coopérative Scolaire RPI Villeneuve Doeul St Séverin La Croix	558,00 €
Club de foot EHVS	1 000,00 €
La Joie de Vivre	200,00 €
Foyer rural	1 000,00 €
Les mélodies du bonheur	200,00 €
ADMR Loulay	150,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	150,00 €
Total	4 158,00 €



Vie démocratique



Suite aux élections Européennes, le président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Des élections législatives vont donc être organisées les dimanches 30 juin et 7 juillet prochain. Le parlement est un élément important du fonctionnement démocratique de notre pays car il vote les lois qui gèrent notre quotidien et les valeurs portées par notre pays. Dans une démocratie n'oublions pas que voter est un droit mais également un devoir.

SÉCURITÉ POUR TOUS

Relamping terminé : éclairage amélioré



C'est dans le courant du mois de mai que l'opération de modernisation de l'éclairage public, le relamping, s'est achevée. Le remplacement des ampoules par des LED constitue à la fois une économie en termes de consommation et une sécurité par un éclairage accru. Profitant de ce chantier la municipalité en a profité pour moderniser également les horloges astronomiques (qui déclenchent la mise en fonctionnement de l'éclairage) et modifier la durée de l'éclairage.



Le grand chantier de rénovation de la voirie

Comme prévu dans notre schéma pluriannuel nous allons poursuivre en 2024 notre effort sur la voirie. Cet hiver pluvieux a entraîné une dégradation importante des chemins. Nous avons fait rentrer un camion d'enrobé à froid pour boucher les nids-de-poule et préparer les voies ou sera appliqué du point à temps automatique. C'est un élément important pour imperméabiliser la voirie et la rendre plus résiliente en intervenant sur les endroits dégradés. Les programmes ayant pris du retard à cause des épisodes pluvieux, ces travaux seront réalisés cet été sur les voies suivantes :

Rue des Baladins - Rue de la Ligne - La Brousse - Rue de l'autoroute sud - Rue de l'autoroute nord - Rue des Aires - Rue du Puits Barré - Rue des Vignes - Rue du Moulin - Rue des Fontaines - Rue de la Plaine - VC 32 La Coudre/Marsais.

L'effort de l'investissement de la voirie sera consacré cette année à La Coudre :

- Rue des Fontaines : scarification et reprofilage de chaussée avec gestion des eaux pluviales et réfection du revêtement,
- Rue des Vallées : scarification reprofilage de chaussée, gestion des eaux pluviales et du stationnement,
- Rue des Prés : réfection du revêtement.

Sécurité incendie : le SCEDI se poursuit !

Le Schéma communal extérieur de défense contre l'incendie (SCEDI) devrait s'achever cette année par la mise en place des 4 dernières citernes à La Crignolée, La Prise, La Brousse et Germon. Cette 2ème tranche d'un montant de 31 002,75 € HT s'ajoute aux travaux de la 1ère tranche de 17 000 €.

La municipalité rappelle que cette mise en conformité avec la nouvelle réglementation de lutte contre l'incendie est obligatoire. Toute construction doit être couverte par un point d'eau (citerne, poteau incendie ou point d'aspiration) situé à moins de 500 mètres. C'est une prescription indispensable pour la validation d'un permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme.



STATIONNEMENT

Zone de la mairie, de la salle des fêtes et du stade



Lors des manifestations à proximité du stade, de la salle des fêtes et de la mairie, le problème du stationnement se pose régulièrement. Pour répondre à ce besoin de stationnement et améliorer la sécurité lors des activités, le conseil a proposé à Mme Claudine LAROCHE en accord avec le fermier, M. Éric SAGOT exploitant dans le GAEC du Petit Chemin d'utiliser la parcelle qui jouxte le stade. Une convention de mise à disposition a été établie pour plusieurs années.

La municipalité remercie Mme Claudine LAROCHE ainsi que les associés du GAEC en particulier M. Éric SAGOT d'avoir privilégié l'intérêt collectif en répondant favorablement à notre demande.

Autour du Moulin à Café et rue des Écoles

L'installation du Moulin à Café dans l'ancienne école a modifié la physionomie des abords de la rue des Écoles. En effet, les grandes activités telles que les marchés, les conférences, les soirées musicales provoquent bien souvent un encombrement dans la rue des Écoles en raison d'un stationnement anarchique. Cette situation avait conduit le maire à prendre un arrêté réglementant le stationnement dans cette rue, peu respecté, et entraînant constamment une gêne et un risque pour les conducteurs qui traversent le village. **Il est rappelé que le stationnement des véhicules doit se faire prioritairement sur la place de l'église et qu'aucun véhicule ne doit se garer dans la rue des Écoles coté Moulin à Café.**

Vous partez en vacances ? Pensez à prévenir la gendarmerie !

Ce service en ligne permet aux habitants lors de leurs absences prolongées de demander la surveillance de leur domicile. L'inscription à l'**Opération Tranquillité Vacances** permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages.

L'inscription peut se faire auprès de la gendarmerie de rattachement (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile) ou en ligne sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>



Travaux au cimetière

Les travaux de restauration du mur d'enceinte du cimetière continuent. Deux nouvelles travées doivent être démolies et remaçonnées du côté ouest, quatre autres sont à joindre côté Est à l'extérieur et enfin deux autres sont à recréer côté Est à l'intérieur. Une fois ces travaux réalisés les tuiles seront repositionnées sur une grande partie des murs Est et Ouest.